

Avenant n°1 au PROJET PLURIANNUEL DE SERVICE 2024-2029

Objet : Egalité, équité et impartialité dans la mise en œuvre de l'offre socle de services auprès des adhérents – Mission de STDV

Contexte réglementaire : conformément aux dispositions de la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, STDV s'engage dans une démarche de certification de son offre socle de services. Cette obligation vise à garantir une qualité homogène des services rendus par l'ensemble des Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST) à l'échelle nationale, en complément de l'agrément.

Le présent avenant a pour objectif :

- de formaliser les principes d'égalité, d'équité et d'impartialité de traitement dans la mise en œuvre de l'offre socle de services, afin d'assurer à l'ensemble des entreprises adhérentes (employeur, salariés et leurs représentants) un accès équivalent à la prévention et à la santé au travail en contrepartie de leur cotisation.
- de rappeler la mission de prévention de STDV avec le développement de la culture de prévention de l'ensemble des acteurs de l'entreprise (employeur, salariés et leurs représentants) et la promotion de la prévention primaire.

A. Engagements de STDV en matière d'égalité, d'équité et d'impartialité de traitement

1. Egalité de traitement

- ♦ L'offre socle de services est déployée de façon à bénéficier à l'ensemble des adhérents (entreprises, salariés et leurs représentants), de façon uniforme, sans distinction de taille, de secteur d'activité ou de localisation.
- ♦ Le déploiement territorial de l'offre s'appuie sur un maillage géographique équilibré. Nos centres médicaux sont localisés pour assurer une proximité de service pour toutes les entreprises, quel que soit leur emplacement sur le territoire de compétence géographique de STDV.
- ♦ L'utilisation de services numériques permet également d'assurer une égalité de traitement avec l'accès à distance pour le suivi médical individuel de l'état de santé et les actions d'information et de sensibilisation.

SIÈGE SOCIAL

10 Rue de Gillière - ZI les Allobroges - BP 131 - 26100 Romans sur Isère - 04 75 70 70 20

SERVICES MÉDICAUX

50 Quai Pied Gai - 26400 Crest - 04 75 25 26 44
9 Rue Antoine Lavoisier - 26240 Saint Vallier - 04 75 23 02 06

2. Equite de traitement

- ♦ L'offre de services est déployée auprès des adhérents selon des critères objectifs et transparents, assurant un traitement adapté.
- ♦ Si l'offre de services bénéficie à tous les adhérents, les équipes pluridisciplinaires, conformément au principe de mutualisation régissant STDV en tant qu'association, apporteront un soin tout particulier aux entreprises ne disposant pas de ressources internes en matière de prévention et santé au travail.

3. Impartialité

- ♦ STDV s'engage à ce que l'ensemble de ses acteurs et personnels (direction, administration, équipe pluridisciplinaire, gouvernance, ...) exercent leurs activités en toute impartialité.
- ♦ Les décisions d'intervention, de planification ou d'accompagnement sont prises selon des procédures internes claires, s'appuyant sur des indicateurs de besoins, d'exposition et de priorités en santé au travail, sur les actions prioritaires du projet de service et non sur des critères subjectifs ou discriminants.
- ♦ Les décisions prises par les professionnels de santé et les préventeurs se basent sur des éléments de nature médicale et/ou techniques, sur des critères et éléments objectifs, sans préjugés ni parti pris.

Suivi et évaluation :

- La direction garantit la conformité des pratiques au regard des exigences du référentiel de certification.
- Des indicateurs de suivi (statistiques d'activité sur les 3 missions de l'offre socle, plans de rattrapage des retards de suivi médical et de prévention des risques professionnels, délais d'intervention, réclamations, enquêtes de satisfaction, éléments financiers, ...) sont suivis régulièrement et font l'objet de bilans annuels présentés à la Commission médico-technique, à la Commission de contrôle et au Conseil d'administration.

SIÈGE SOCIAL

10 Rue de Gillière - ZI les Allobroges - BP 131 - 26100 Romans sur Isère - 04 75 70 70 20

SERVICES MÉDICAUX

50 Quai Pied Gai - 26400 Crest - 04 75 25 26 44

9 Rue Antoine Lavoisier - 26240 Saint Vallier - 04 75 23 02 06

Association loi 1901 - 488 251 372 RCS ROMANS - NAF 86 21 Z - N° TVA Intracommunautaire FR 02488251372

accueil@stdv.fr - www.sante-travail-drome-vercors.fr

B. Mission de STDV

Les services développés dans le cadre de l'offre socle ont entre autres objectifs le développement de la culture de prévention de l'ensemble des acteurs de l'entreprise (employeur, salariés et leurs représentants) et la promotion de la prévention primaire notamment par les moyens suivants : fiche d'entreprise, accompagnement au DUERP, conseils et actions de prévention primaire (études en entreprises, conseils sur les risques et leur prévention, réunions collectives d'information et sensibilisation, webinaires, ateliers, ...), participation aux CSSCT, visites médicales, ...

Le présent avenant a été présenté à la Commission médico-technique du 29/05/2026, soumis à l'avis de la Commission de contrôle en date du 30/06/2026 et validé par le Conseil d'administration en date du 30/06/2026.

Date de mise en application : 30/06/2026

Durée de validité : Cet avenant s'applique pour toute la durée du projet pluriannuel de service en cours. Cet avenant est communiqué à l'ensemble du personnel et intégré au site internet

Signature : Nadia PAVAT Directrice STDV



SIÈGE SOCIAL

10 Rue de Gillière - ZI les Allobroges - BP 131 - 26100 Romans sur Isère - 04 75 70 70 20

SERVICES MÉDICAUX

50 Quai Pied Gai - 26400 Crest - 04 75 25 26 44
9 Rue Antoine Lavoisier - 26240 Saint Vallier - 04 75 23 02 06

Association loi 1901 - 488 251 372 RCS ROMANS - NAF 86 21 Z - N° TVA Intracommunautaire FR 02488251372
accueil@stdv.fr - www.sante-travail-drome-vercors.fr

